

VILLE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le trente et un du mois de janvier à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CAUVIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Bernard CAUVIN, Président,

Mr Pierre BIHET, Mme Annick GODEFROY, Mr Jean-Pierre LELOY, Mr Louis POUTAS, Mme Marie-Claire BAUDIN, Mr Dominique HÉBERT, Mme Odile LEFAIX-VÉRON, Mr Arnaud CATHERINE, Adjoints

Mme Marie-Odile LECRÈS (jusqu'à 16 h 40), Mme Dominique JULLIEN, Mme Marianne THÉVENY, Mr Michel MELET, Mme Christiane COLSON, Mme Christine DORY (à partir de 16 h 40), Mr Jean-Pierre BIGAY, Mr Marc SPAGNOL, Mr Christophe LUCE, Mme Isabelle MARIVAUX (à partir de 16 h 30), Mme Jeannine BALAVOINE, Mr Jacques HUBERT, Mr Alain LEMAÎTRE, Mme Marie-Annick GUILLOT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Nelly LEMARINEL	⇒ a donné pouvoir à Madame Annick GODEFROY
Mme Colette HÉLIE	⇒ a donné pouvoir à Monsieur Pierre BIHET
Mme Marie-Odile LECRÈS	⇒ a donné pouvoir à Monsieur Marc SPAGNOL à partir de 16 h 40
Mr Ismaël CHENINA	⇒ a donné pouvoir à Monsieur Bernard CAUVIN
Mr Jean-Pierre ROUXEL	⇒ a donné pouvoir à Monsieur Christophe LUCE
Mme Christine DORY	⇒ a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LELOY jusqu'à 16 h 40
Mr Patrick LEBARILLIER	⇒ a donné pouvoir à Monsieur Arnaud CATHERINE
Mr Arnaud BAUDRY	⇒ a donné pouvoir à Monsieur Dominique HEBERT
Mme Florence DUBOIS	
Mme Marie LEPOITTEVIN-DUBOST	⇒ a donné pouvoir à Madame Marie-Claire BAUDIN
Mr Alain BRUNET	⇒ a donné pouvoir à Monsieur Jacques HUBERT
Mr Thiéyacine NDAW	

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique JULLIEN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Après avoir adopté le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2011, le Conseil Municipal est passé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Raoul QUÉVILLON, ancien conseiller municipal, qui a effectué 3 mandats municipaux comme conseiller municipal et qui est récemment décédé.

Le Conseil Municipal respecte une minute de silence à la mémoire de Monsieur QUÉVILLON.

2012-01-01 – RAPPORT DE DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2012-01-02 – INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN) SUR LES TERRAINS RUE PASTEUR

Dans le cadre du programme local de l'habitat, la SA HLM "les Cités Cherbourgeoises" prévoit un programme de 16 logements sociaux ainsi que l'installation d'un cabinet médical sur la parcelle sise 18 rue Pasteur. Suite aux négociations intervenues en juin avec l'EPF, l'acte d'acquisition a été signé pour un montant de 150.000 € net vendeur.

La négociation foncière était bloquée en raison de problèmes de pollution identifiés sur le terrain. Les résultats d'analyses ont permis de conclure à un fort impact en hydrocarbures, entre 1 et 2 mètres de profondeur, mais à l'absence d'impact sur les eaux souterraines.

Compte tenu de ces résultats, les recommandations du cabinet sont la purge des terres impactées, la réalisation d'analyses de contrôle en fond de fouilles et la réalisation d'une analyse des risques résiduels.

Au vu des conclusions de l'étude et du projet envisagé, ce dossier pourrait être éligible au fonds friches, ce qui permettrait de financer la dépollution et la démolition du bâtiment par l'intermédiaire d'une convention tripartite entre l'EPF, la ville et la Région.

L'intervention de l'EPFN consiste à assurer la maîtrise d'ouvrage, le financement des études et des travaux liés à la démolition ainsi que la dépollution. L'estimation totale de l'intervention s'élève à 160.000 € HT, 1/3 à la charge de la ville (53.300 €) et 2/3 à la charge de l'EPFN (106.700 €).

Le conseil municipal, moins un vote contre de Monsieur Brunet, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention avec l'EPFN intégrant la prise en charge des travaux de dépollution et la démolition sur le site rue Pasteur et à programmer un montant prévisionnel de subvention de 53.300 €.

2012-01-03 – RUE FERDINAND BUISSON – CRÉATION D'UN DROIT DE PASSAGE

Par délibération en date du 13 décembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la vente d'un immeuble rue Ferdinand Buisson. Celle-ci implique la constitution d'un droit de passage à tous usages sur la parcelle appartenant à la ville et constituant l'accès à l'école au profit de l'immeuble vendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire adjoint délégué à l'urbanisme à intervenir à la signature de l'acte ratifiant ce droit de passage, ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

2012-01-04 – VOIE DE CONTOURNEMENT OUEST – MODALITÉS DE CONCERTATION

A la demande du Conseil Général, une nouvelle concertation est envisagée sur chaque commune concernée par le tracé de la voie de contournement.

Les modalités de cette nouvelle concertation prévoient la publication d'un avis administratif dans les journaux locaux ainsi que dans les mairies des communes concernées afin d'informer le plus largement possible de l'organisation de la procédure de concertation, notamment de la date et du lieu de la réunion publique, mais aussi de la distribution d'une plaquette d'information, de la mise à disposition d'un dossier pendant la durée de concertation dans les mairies concernées et à la Maison du Département, de la mise à disposition du dossier de concertation en ligne et enfin de l'organisation d'une réunion publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur ces propositions.

2012-01-05 – ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Afin de répondre aux exigences d'accessibilité, le cabinet A2CH a été missionné pour la réalisation des diagnostics des bâtiments communaux avec synthèse du patrimoine bâti pour déterminer un programme pluriannuel de travaux.

Il est proposé un programme de travaux pour 2012 et 2013 sur divers équipements scolaires, sportifs, ainsi que l'EHPAD et la mairie pour un montant estimé de 455.000 € (à affiner).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le programme de priorités de travaux pour 2012 et a retenu le principe de réalisation des travaux proposés pour 2013.

2012-01-06 – MARCHÉ PHOTOVOLTAÏQUE – AUTORISATION DE SIGNER LES OPTIONS

La délibération du 27 septembre 2011 autorisait Monsieur le Maire à procéder à la signature des lots 1 et 2 du marché relatif à la couverture photovoltaïque du complexe Jean Jaurès pour un montant de 1.061.229,36 € HT.

Dans cette délibération, l'autorisation ne portait que sur les montants de « base », les options faisant l'objet de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer les 4 options du lot 2, intégrées à la consultation réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée, pour un montant de 75.978 € HT.

2012-01-07 – DOTATION D'ÉQUIPEMENT (DETR) – PROGRAMMATION 2012

Dans le cadre des opérations que la commune envisage de réaliser en 2012, plusieurs peuvent prétendre à des financements de l'État via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : réhabilitation du bâtiment administratif et de l'accueil du CLSH, réfection de la toiture de l'école Jean Macé, mise en accessibilité de l'école François Mitterrand, réfection de la toiture des services techniques et enfin du portail et des vitraux de l'église d'Equedreville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour proposer ces dossiers au financement de la DETR et de tout autre partenaire financier potentiel.

2012-01-08 – CVAC ENFANCE ET CULTURE – ATELIERS ARTS PLASTIQUES – ASSOCIATION « JARDIN DE CULTURES » - AIDE AU DÉMARRAGE

La ville d'Equedreville-Hainneville souhaite soutenir le fonctionnement des ateliers arts plastiques à destination des 3-12 ans, durant la période de février à juin 2012. L'association Jardin de Cultures développera ainsi des actions pendant ces 5 mois, à titre expérimental, afin de tester les besoins des familles et des jeunes publics. Cette collaboration permettra de susciter, à l'échelle de la ville, un partenariat actif entre tous les acteurs des publics jeunes : des animations en lien avec les projets portés par la ville seront établies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Jardin de Cultures ainsi que le versement d'une subvention de 1.700 €, prélevée sur le budget du CVAC.

2012-01-09 – CVAC ENFANCE ET CULTURE – ASSOCIATION « LIRE DE PLAISIR » - AIDE AU DÉMARRAGE

La ville souhaite désacraliser l'accès au livre et susciter, à l'échelle de la commune, un partenariat actif entre tous les acteurs de la lecture et de l'écriture (écoles, éducation populaire, associations, conteurs, écrivains,...) en renforçant les coopérations entre les secteurs culturel, éducatif et associatif.

L'association « Lire de plaisir », créée en octobre 2011, propose des activités répondant tout à fait à ces objectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une subvention de démarrage de 2.000 € à l'association « Lire de plaisir », montant inscrit au budget du CVAC.

2012-01-10 – MARCHÉ HEBDOMADAIRE – DROIT DE PLACE - TARIFS

Il est nécessaire aujourd'hui de reconduire les termes du règlement intérieur du marché hebdomadaire instauré le 19 octobre 1995 et d'instituer un nouveau droit de place (l'ancien n'est plus acquitté depuis 2004).

Il est proposé de fixer le droit de place à 0,50 € le mètre linéaire. Il faut également remettre en œuvre la régie et désigner un régisseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour fixer à 0,50 € le mètre linéaire le droit de place sur le marché hebdomadaire et a fixé son entrée en vigueur au 1er mars 2012.

2012-01-11 – MISE À DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES POUR LES CAMPAGNES ÉLECTORALES

Dans le cadre des élections officielles, et pour chaque élection, il est proposé de mettre à disposition gratuitement les salles municipales pour la tenue d'une réunion par organisation politique, hors personnel et matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de mise à disposition des salles, a précisé que les candidats devront formuler leur demande par écrit et a indiqué que la mise en place, la remise en état et le nettoyage sont à la charge du demandeur.

2012-01-12 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES

Jusqu'à présent lors de l'achat et du renouvellement des concessions des cimetières d'Equedreville-Hainneville, un tiers de la somme perçue était reversée au CCAS.

Afin d'éviter de faire porter au CCAS un risque financier lié à l'activité du cimetière, il est proposé au Conseil Municipal de désolidariser les recettes du cimetière des montants reversés par la ville au CCAS (sachant que la ville verse une subvention constante au CCAS pour couvrir ses besoins en direction de la population).

Il est toutefois nécessaire de revoir les tarifs perçus pour les rétrocessions de concession, mais également de modifier le règlement intérieur, pour prendre acte de ce changement. Une fois acceptées par le Conseil Municipal, les opérations de rétrocession donneront lieu au remboursement de la redevance amputée de la durée déjà écoulee et d'une somme forfaitaire liée au traitement administratif de cette opération (60 € pour 2012).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la création d'un article 27bis ainsi que la modification de l'article 36 du règlement intérieur des cimetières et a également fixé à 60 € la somme forfaitaire liée au traitement administratif des rétrocessions.

2012-01-13 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2012

Le débat d'orientations budgétaires intervient toujours en amont de la conception du budget, alors que par définition, tous les paramètres de la construction budgétaire sont incertains. Mais, aux aléas habituels qui pèsent sur un certain nombre de grands paramètres budgétaires, se sont ajoutés depuis deux années deux facteurs d'incertitude majeure : l'impact réel de la réforme de la fiscalité et l'impact de la crise économique sur les dotations de l'état mais aussi sur les ressources propres de la collectivité.

Depuis le début de ce mandat, l'équation budgétaire de la ville repose sur la tenue, année après année, de trois objectifs que sont le contrôle des dépenses, l'optimisation et le redressement des recettes et un plan pluriannuel d'investissements programmatiques.

Les dépenses de fonctionnement n'auront augmenté que de 3 % en 3 ans, mais malgré les économies réalisées en volume, l'augmentation incessante des tarifs énergétiques induit une croissance importante des coûts.

La croissance annuelle des dépenses de personnel a été maîtrisée.

Concernant l'optimisation et le redressement des recettes, le passage du Contrat Enfance-Contrat Temps Libre au Contrat Enfance Jeunesse nous a conduits à adapter nos actions aux nouvelles normes de financement de la CAF pour faire face à la diminution de l'aide globale de celle-ci. L'aspect positif de cette adaptation aura été, d'une part, l'adoption d'une nouvelle tarification basée sur le Quotient Familial et, d'autre part, une remise en cohérence globale des grilles tarifaires de toutes les activités socio-éducatives de la ville.

Le Conseil Municipal a également décidé d'opérer un redressement de la fiscalité en 2009 et 2010 pour assurer l'équilibre financier de la collectivité jusqu'à la fin du mandat. Les résultats obtenus confortent aujourd'hui cette stratégie qui a permis, concomitamment à la recherche d'économies, de stabiliser l'équilibre financier de la collectivité et sa capacité à investir sans augmenter les taux d'imposition jusqu'en 2014.

Concernant le financement des investissements programmatiques, l'effet « ciseau » des recettes et des dépenses de fonctionnement n'a pas eu lieu en 2008 et, depuis 2009, nous finançons de nouveau, sur ressources propres, l'intégralité de nos investissements courants. Depuis 2009, le plan d'investissements programmatiques est mis en œuvre sans écart important : tous les investissements avaient été correctement estimés, tant en dépenses qu'en recettes. Ainsi ont été budgétés et/ou réalisés tous les investissements retenus au titre de la première partie du plan pluriannuel 2009/2012.

Conformément à notre engagement et compte tenu des résultats, il ne sera pas proposé d'augmentation de la pression fiscale en 2012.

Par une politique prudente d'autofinancement et par la recherche de financements externes optimisés –notamment auprès de la Région Basse Normandie, du Conseil Général et de la CUC-, la ville aura réussi à investir près de 12 millions d'euros en 4 ans tout en se désendettant de près de 2 millions d'euros. C'est un effort de long terme qui ne permet pas de relâchement, y compris en 2012.

En s'appuyant sur une maîtrise des dépenses, sur une optimisation de l'organisation des services municipaux, en recherchant des partenariats et financements extérieurs mais aussi en cherchant à créer des dynamiques associatives et participatives, la ville a réussi jusqu'alors à lancer de nombreuses actions nouvelles et à mettre en œuvre les projets arrêtés au Conseil Municipal de mai 2009, tout en préservant sa marge de financement et donc sans augmenter l'endettement.

Il faut certes rester vigilant. D'une part, rien n'est jamais acquis au niveau de l'exécution du budget et des projets, même lorsque tous les outils de contrôle sont en place et d'autre part l'ensemble des dotations de l'état représente plus de 45% de notre budget alors que l'engagement de ne plus augmenter la fiscalité d'ici la fin du mandat doit être tenu. C'est tout le sens de la construction 2012 du budget de la ville et de la tenue au 1^{er} semestre 2012 d'une réunion spécifique du Conseil Municipal, consacrée à l'examen de nos projets et politiques pluriannuels prioritaires 2012-2014, des marges de manœuvre pour les financer et du choix du rythme de réalisation.